

La conseillère en transition professionnelle

- Accompagne les salariés en risque de perte d'emploi dans leur réflexion et dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.
- Participe au maintien en emploi et à l'employabilité des salariés pour les rendre acteurs de leur parcours professionnel.

Évolution du nombre de demandes



La conseillère a préconisé pour :



65%

35%

- **154 personnes** : la création et l'utilisation de leur compte personnel de formation.
- **65 personnes** : la réalisation d'un bilan de compétences.
- **131 personnes** au moins une formation (Visas Pro-numérique, Visas 3 en 1, DAEU, dispositif Cléa...).
- **50 personnes** : le montage d'un dossier de demande de formation dans le cadre du Projet de Transition Pro ou du dispositif Démission-reconversion.

Activités

- Recenser le parcours de la personne: situation personnelle, formation, expériences, démarches déjà entreprises...
- Explorer avec la personne les pistes possibles de reconversion en prenant compte ses restrictions médicales et son parcours.
- Accompagner dans la réflexion et l'élaboration d'un projet de reconversion professionnelle.
- Informer et orienter vers les dispositifs de formation et d'accompagnement.
- Co-construire un plan d'action « sur-mesure » accessible dans l'espace salarié.